
Comptes 2018

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif aux comptes 2018

Monsieur le Président,
Messieurs les conseillers généraux,

Conformément aux dispositions:

de la loi sur les communes, du 24 juin 2014 ;

de l'article 7.9 du règlement de la commune de La Côte-aux-Fées, du 24 juin 2003 ;

Nous soumettons à votre approbation les comptes pour l'exercice 2018.

INTRODUCTION

Malgré une gestion stricte des finances communales, nous nous voyons contraints de vous présenter des comptes 2018 déficitaires. Cette perte peut principalement être imputée à la chute brutale des revenus fiscaux et plus particulièrement des impôts relatifs aux personnes morales.

Les comptes 2018 vous sont présentés sans avoir eu recours à la réserve de politique conjoncturelle étant donné qu'il correspondait au déficit présumé.

Le Conseil communal reste toujours très vigilant dans ses dépenses. Néanmoins, il doit investir dans des projets qui contribuent au bon développement de notre Commune ainsi que dans ceux permettant de relever les défis imposés par la politique nationale et cantonale en matière d'aménagement du territoire et du tournant énergétique (révision LAT, Stratégie énergétique 2050, environnement, etc.).

Nous vous rappelons que nous avons deux projets importants soit : l'aménagement de la zone à bâtir de La Crêta qui se terminera en 2019 voire 2020 ainsi que le développement d'un réseau de chauffage à distance. Ce dernier est actuellement en construction et géré par le Groupe E Celsius. De plus, l'année 2018 a permis de terminer la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage aux Bolles-du-Temple 27 ainsi que de clore le dossier de la station de pompage à St-Sulpice (SEMVER).

Nous n'apporterons pas de commentaires détaillés sur les comptes 2018 dans ce rapport. Ils ont été directement intégrés au détail du compte de fonctionnement.

0. ADMINISTRATION GENERALE

Globalement ce chapitre correspond aux prévisions budgétaires étant donné qu'il présente une différence de Fr. 10'972.00 sur un montant total de Fr. 368'498.28 malgré une augmentation des non-valeurs sur débiteurs impôts de plus de Fr. 13'000.00.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Globalement ce chapitre correspond aux prévisions budgétaires étant donné qu'il présente une diminution des charges de Fr. 6'909.00 sur un total de Fr. 44'151.00.

2. FORMATION

Ce chapitre présente un supplément de charge de Fr. 22'645.00. Au vu des montants des coûts par élève très élevés et les diverses mutations au niveau du contrôle de l'habitant, il est très difficile de pouvoir prévoir ce qui se passe dans une année scolaire. Si les cycles 1 et 2 respectent à peu près le budget, on constate que le cycle 3 a subi une modification au niveau du nombre d'élèves, il est à relever que le coût pour un élève du cycle 3 est de Fr. 16'500.00 par année. De plus, un élève placé en école spécialisée revient à un coût de Fr. 13'005.00. Ce montant n'était pas connu au moment de l'élaboration du budget.

3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

La diminution du nombre d'habitants a engendré une charge moins importante au niveau de la part pour les sports du Val-de-Travers. Ce chapitre présente un écart de charges de Fr. 14'217.00 sur un montant total de 89'733.00.

4. SANTE

La diminution des charges de ce chapitre de Fr. 15'246.00 est principalement en relation avec le service de l'ambulance qui est de Fr. 12'716.00 moins élevé que prévu au budget.

5. SECURITE SOCIALE

Globalement ce chapitre correspond aux prévisions budgétaires étant donné qu'il présente une diminution des charges de Fr. 26'137.00 due principalement à une charge moins élevée des coûts aux structures de la petite enfance, Fr. 15'747.00. Les parts relatives à l'aide sociale sont également en légère diminution par rapport à ce qui avait été annoncé au budget.

6. TRANSPORTS

On constate, une diminution des charges de Fr. 52'418.00 dans ce chapitre sur un total de Fr. 320'381.00. Cette diminution est due principalement à un entretien des routes moins conséquent que prévu, ainsi que l'entretien du terrain de sport et de la pose de panneaux de bienvenue qui n'ont pas été réalisés cette année.

71. Approvisionnement en eau

Les chapitres 7100 "Approvisionnement en eau – réseau La Côte-aux-Fées", 7106 "Approvisionnement en eau – réseau Mont-des-Verrières", 7200 "Protection des eaux" et 7303 " Déchets des entreprises" doivent s'autofinancer et n'ont donc aucune influence sur le résultat de l'exercice.

Nous constatons que le bon résultat du compte épuration (Fr. 7'212.00) a permis de diminuer la charge au bilan

7301 Déchets des ménages : Ce chapitre n'est plus totalement autofinancé depuis le 1^{er} janvier 2012. Sous déduction d'une part de 20 à 30% financée par l'impôt, les communes sont tenues de couvrir la totalité des coûts d'élimination des déchets urbains, y compris les déchets spéciaux des ménages, ainsi que les autres frais dus à la gestion de ces déchets, par la perception d'une taxe de base et par la taxe à la quantité (article 22, al.1 LTD).

Le législateur a prévu que la taxe de base des personnes physiques pouvait être prélevée de trois manières différentes, soit par habitant, par ménage avec pondération selon la taille du ménage, ou par logement. Pour notre commune, la taxe de déchets est prélevée sur les ménages selon la taille de ce dernier.

La taxe au poids entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 a été fixée à fr.0.40/kg TTC (cf. article 14 du Règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets RLTD).

Il est à relever que la part pour le mandat des déchets VDT est stable par rapport à 2017, voire légèrement en dessous des prévisions. Compte 36120.08

Par ailleurs, la gestion très stricte de l'écopoint et de la déchetterie a permis de diminuer drastiquement les charges d'env. Fr. 20'000.00. Le Conseil communal en profite pour remercier les employés qui n'ont pas toujours la tâche facile et qui sont bien souvent pris à partie lors de la journée des objets encombrants. Alors qu'ils ne suivent que les directives du Conseil communal.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

Pas de remarques particulières pour ce chapitre.

9. FINANCES ET IMPOTS

Nous avons dû faire face à une importante baisse des revenus fiscaux tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales pour un montant total de Fr. 77'309.00.

Le Conseil général de La Côte-aux-Fées

vu le rapport du Conseil communal, du;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
sur la proposition du Conseil communal;

ARRETE

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2018 qui comprennent:

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	2'692'680.13
Revenus d'exploitation	Fr.	2'260'812.75
Résultat des activités d'exploitation	Fr.	-431'867.38
Résultat provenant des financements	Fr.	99'370.40
Résultat extraordinaire	Fr.	135'700.00
Résultat total (déficit)	Fr.	-196'796.98

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	190'401.85
Recettes	Fr.	283'445.70
Investissements nets (diminution)	Fr.	93'043.85

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	178'330.50
Recettes	Fr.	0.00

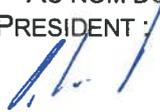
d) le bilan au 31 décembre 2018.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2018 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 3 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT :  LE SECRETAIRE : 
Philippe Juvet Fabien Pétremand

